

# L'odieux blasphème de Jean Calvin

« Ne vous y trompez pas : on ne se moque pas de Dieu. Car ce que l'homme aura semé, il le moissonnera aussi. » [1] Saint Paul.

---

Dans un ouvrage intitulé : *Institution de la religion chrétienne*, Calvin a écrit un texte tellement blasphématoire que même le journal satirique *Charlie Hebdo* n'aurait pas osé faire un outrage aussi offensant envers Notre Seigneur Jésus-Christ. Pour se faire une idée du caractère impie de ses écrits, examinons maintenant un passage de son livre...

Jean Calvin : « Mais laissant à part le Symbole, il nous faut chercher une explication plus sûre de la descente de Jésus-Christ aux Enfers. La parole de Dieu nous en fournit une, qui non seulement est bonne et sainte, mais encore pleine d'une exquise consolation. Rien n'eut été fait dans l'œuvre de notre Rédemption si Jésus-Christ n'eut souffert que la mort corporelle, puisqu'il **était nécessaire qu'il ressentît en même temps dans son âme les rigueurs, et la sévérité de la vengeance de Dieu**, pour s'opposer à sa colère et pour satisfaire sa justice. C'est aussi la raison pour laquelle il a fallu qu'il en vienne aux mains avec les puissances, et les forces de l'Enfer, et qu'il lutte, pour ainsi dire, corps-à-corps contre les horreurs de la mort éternelle. [...] De sorte qu'il ne faut pas s'étonner, s'il est dit, qu'il soit descendu aux Enfers, puisqu'il **a enduré la mort, dont Dieu punit les impies en sa colère**. Quelques-uns répliquent, que de cette manière l'ordre du Symbole serait renversé, et qu'il ne serait nullement convenable d'ajouter après l'article de la

*sépulture, celui qui doit le précéder. Mais cette acception est nulle. Car le Symbole, après avoir rapporté ce que Jésus-Christ a souffert à la vue des hommes, ajoute ensuite fort à propos ce jugement invisible et ineffable qu'il a subi devant le tribunal de Dieu son Père, afin que nous sachions qu'il n'a pas seulement livré son corps pour le prix de notre rédemption, mais qu'outre cela, un autre prix bien plus digne, et plus excellent, y est intervenu, à savoir, quand **il a enduré en son âme les tourments épouvantables, que les réprouvés doivent un jour ressentir.** » [2]*

Ainsi, Calvin nous explique tranquillement que le Christ aurait subi le châtement qui est réservé aux damnés. C'est bien dans ce sens qu'il faut comprendre ce texte, car Calvin parle très clairement des « *horreurs de la mort éternelle* », de « *la mort d'ont Dieu punit les impies* », et des « *tourments épouvantables, que les réprouvés doivent un jour ressentir* ». On se demande bien comment Calvin a pu en arriver à une conclusion aussi absurde, alors même que la Sainte Écriture nous enseigne que le Christ « *n'a rien fait de mal* » (Luc 23 ; 41), qu'il « *n'a point commis de péché* » (1 Pierre 2 ; 22), et « *qu'il n'y a point de péché en lui* » (1 Jean 3 ; 5). Au fond, ce texte de Calvin ressemble étrangement à un passage du Talmud (Cf. Traité Gittin 57 folio a), dans lequel il est écrit que le Christ brûle en enfer. Cette déclaration scandaleuse est pour le moins assez surprenante, car si on lisait ce texte sans savoir qui en est l'auteur, on pourrait croire que cette prose est sortie du cerveau malade d'un rabbin fanatique. Mais en réalité, il n'en est rien. Du reste, si Calvin dit vrai lorsqu'il affirme que le Christ est réellement descendu aux enfers – comme nous l'enseigne le cinquième article du Credo [3] – cependant, là où il se trompe gravement, c'est lorsqu'il déclare que « *Rien n'aurait été fait dans l'œuvre de notre rédemption si le Christ n'avait souffert que la mort corporelle* ». En effet, les apôtres saint Pierre et saint Paul nous enseignent que **le Christ n'est mort qu'une seule fois pour nos péchés**. Dès lors, il était donc

parfaitement inutile qu'il souffre une deuxième fois en enfer (comme le prétend Calvin).

Pierre 3 ; 18 : « *Puisque le Christ lui-même est mort une fois pour nos péchés, le juste pour les injustes, afin de nous offrir à Dieu, ayant été mis à mort selon la chair...* »

Hébreux 9 ; 27-28 : « *Et comme il est réservé aux hommes de mourir une seule fois, après quoi vient le jugement, de même Christ, qui s'est offert une seule fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra sans péché une seconde fois à ceux qui l'attendent pour leur salut.* »

De plus, Saint Pierre nous apprend également que le Christ n'a subi aucun châtement durant sa descente aux enfers.

Actes 2 ; 24-31 : « *Dieu l'a ressuscité, le délivrant des douleurs de l'enfer ; car il était impossible qu'il y fût retenu. [...] Par prévision, il a dit, touchant la résurrection du Christ, qu'il n'a point été laissé dans l'enfer, et que sa chair n'a point vu la corruption.* »

En se basant sur les Saintes Écritures, l'Église catholique confirmera par la suite la véritable raison de la descente du Christ aux enfers.

Catéchisme du concile de Trente, Chapitre VI, § I : « *Ce mot : les enfers, désigne donc ici ces lieux, ces dépôts cachés où sont retenues prisonnières les âmes qui n'ont pas encore obtenu la béatitude céleste. C'est dans ce sens que l'Écriture Sainte l'emploie dans beaucoup d'endroits. Ainsi nous lisons dans l'Apôtre Saint Paul : "Au nom de Jésus, tout genou fléchit au ciel, sur la terre et dans les Enfers." (Philippiens 2 ; 10). Et dans le Livre des Actes, Saint Pierre nous assure que Jésus-Christ ressuscita, après avoir été délivré des douleurs de l'Enfer (Actes 2 ; 24). [...] Et il ne faut pas s'imaginer que Notre-Seigneur descendit aux enfers uniquement par sa Puissance et par sa Vertu, et que son âme n'y pénétra pas réellement. Nous devons croire au contraire,*

et de la manière la plus formelle, qu'elle y descendit véritablement et qu'elle y fut présente substantiellement. C'est le témoignage positif de David : "Vous ne laisserez pas mon âme dans l'Enfer" (Psaumes 15 ; 10). Mais en descendant aux enfers, Jésus-Christ ne perdit rien de sa Puissance ; et l'éclat de sa Sainteté ne fut point obscurci. [...] Les hommes y étaient venus en captifs. Lui, Il était libre au milieu des morts, (Psaumes 87 ; 5-6) libre et vainqueur, puisqu'il venait terrasser les démons qui y retenaient les hommes enfermés et enchaînés à cause de leurs péchés. [...] **Jésus-Christ, Lui, non seulement n'y souffrit point, mais Il n'y parut que pour délivrer les Saints et les Justes des douleurs de leur triste captivité, et pour leur communiquer les fruits de sa Passion. Ainsi donc sa descente aux enfers ne lui fit rien perdre de sa Dignité, ni de sa Puissance souveraine.** [...] Notre Seigneur Jésus-Christ descendit aux enfers, non seulement pour enlever aux démons leurs dépouilles, et briser les chaînes des saints Patriarches et des autres Justes, mais encore pour les introduire avec Lui dans le Ciel. Ce qu'Il fit d'une manière admirable et infiniment glorieuse. [...] Alors se trouva vérifiée la promesse que Notre-Seigneur avait faite au bon larron : "Aujourd'hui même tu seras avec Moi en Paradis." (Luc 23 ; 43) Cette délivrance des Justes, le Prophète Osée l'avait prédite longtemps auparavant : "Ô Mort, avait-il dit, je serai ta mort ; ô enfer, je te déchirerai." (Osée 13 ; 14). Le Prophète Zacharie l'avait également annoncée en ces termes : "Vous aussi, par le Sang de votre Alliance, vous avez tiré vos captifs de la fosse, où il n'y a point d'eau." (Zacharie 9 ; 11). Et enfin l'Apôtre Saint Paul exprime la même vérité en disant de Notre Seigneur Jésus-Christ : "Il a désarmé les Principautés et les Puissances, Il les a exposées en spectacle avec une pleine autorité, après avoir triomphé d'elles en sa propre personne." (Colossiens 2 ; 15). [...] Enfin une dernière raison pour laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ descendit aux enfers, c'est qu'Il voulait y manifester sa Force et sa Puissance, aussi bien qu'au ciel et sur la terre, afin qu'il fût absolument vrai de dire qu'à son nom tout genou fléchit au

*Ciel, sur la terre et dans les Enfers. (Philippiens 2 ; 10). »*

Catéchisme de la doctrine chrétienne publié par ordre de S.S le pape Pie X (1912), I<sup>ère</sup> partie, Chapitre IV, Question n° 90, p. 26 : « *Qu'est-il advenu de Jésus-Christ après sa mort ? **Après la mort, Jésus-Christ, en son âme, est descendu aux Limbes, auprès des âmes des justes morts auparavant, pour les conduire à sa suite dans le ciel ; puis il est ressuscité, reprenant son corps, qui avait été enseveli.** »*

Saint Alphonse de Liguori : « **Calvin, dans son commentaire sur saint Jean, a eu l'audace d'avancer que Jésus-Christ, pour réconcilier son Père avec les hommes, devait éprouver toute la colère de Dieu contre le péché et subir toutes les peines des damnés, spécialement celle du désespoir. C'est là une exagération et une erreur.** Comment le Fils de Dieu aurait-il pu expier nos péchés par un péché plus grand, tel que le désespoir ? Et comment ce désespoir, rêvé par Calvin, pouvait-il s'accorder avec la dernière parole de Jésus remettant son âme entre les mains de son Père ? La vérité, comme l'expliquent saint Jérôme, saint Jean Chrysostome et d'autres interprètes, est que notre divin Sauveur ne fit entendre un cri plaintif que pour montrer, non son désespoir, mais la douleur qu'il éprouvait en mourant ainsi privé de toute consolation. D'ailleurs, le désespoir de Jésus-Christ n'aurait pu provenir d'aucune autre cause que de se voir haï de Dieu ; mais comment Dieu pouvait-il haïr ce Fils qui, pour se conformer à sa volonté, avait consenti à satisfaire à sa justice pour les péchés des hommes ? Ce fut en retour de cette obéissance que son Père lui accorda le salut du genre humain, ainsi que l'Écriture nous l'enseigne (Hébreux 5 ; 7). » [4]

De ce fait, les Calvinistes sont donc très mal placés pour accuser les catholiques d'hérésie, sachant que le fondateur de leur secte ne comprenait même pas la signification d'un simple article du Credo. Comment Calvin pouvait-il prétendre convaincre les « papistes » qu'ils étaient dans l'erreur ?

Alors que lui-même n'a jamais réussi à saisir le sens du symbole des apôtres (qui constitue pourtant la base de la foi chrétienne). En réalité, contrairement à ce que certaines personnes voudraient nous faire croire, Calvin était loin d'être un esprit brillant. Même un enfant de 7 ans aurait été capable d'enseigner la doctrine chrétienne avec plus d'éloquence que lui. Dès lors, la conclusion qui doit s'imposer à notre esprit est donc parfaitement claire : **Calvin était un blasphémateur de la pire espèce** ; et ceux qui oseront prétendre le contraire sont de très mauvaise foi.

Saint Alphonse de Liguori : « *Enfin, Jean Calvin naquit à Noyon, en 1509, de parents obscurs. Il étudia à Paris, d'où il fut obligé de s'enfuir après avoir commencé à y répandre ses erreurs ; et après avoir passé plusieurs fois d'un pays à l'autre, il se fixa enfin à Genève, où il fut nommé professeur de théologie, en 1536. Mais il fut également expulsé de cette ville comme séditieux, et passa à Strasbourg, où il se maria ; toutefois, dans la suite, il retourna à Genève, où il enseigna pendant vingt-trois ans, et où il mourut en 1564. Il était superbe et ambitieux, et faisait preuve d'une obstination inflexible. Il était en outre impudique ; on raconte, en effet, que dans sa jeunesse, il fut chassé de Noyon, sa propre patrie, à cause de son dévergondage effréné. Voici en quels termes De Sponde parle de Calvin : "Masson passe sous silence un fait qu'on rapporte généralement, à savoir, que Calvin étant tombé dans le crime honteux de la sodomie, aurait vu sa vie en grand danger, si l'évêque n'avait fait mitiger la peine, qui consista à recevoir sur l'épaule la marque de la fleur de lis imprimée au moyen d'un fer rouge, et à subir l'exil."* (Ad ann. 1534. n. 11). Et Bolsec (Vita Calvini), qui fut d'abord disciple de Calvin et apostat, mais qui finit par se reconnaître et par rentrer dans l'Église, écrit que l'acte de cette condamnation a été retrouvé à Noyon par Bertelier, greffier de la justice de Genève. [...] Calvin et Luther rivalisèrent, comme on sait, d'impiété, mais ils différaient quant au caractère et quant aux mœurs. Calvin était d'un

naturel mélancolique et taciturne ; Luther était naturellement évaporé et abondant en paroles. Calvin était sobre en fait de nourriture, maigre de corps, et continuellement tourmenté par la migraine et des douleurs d'estomac ; Luther était corpulent et replet, dérégulé dans les festins, et de bonne santé. Calvin était réservé, flegmatique, et, par suite, ennuyeux dans la conversation ; Luther était éminemment loquace, précipité, et, par là même, agréable à ses adeptes. Calvin était élégant dans sa composition ; Luther avait un style grossier et irrégulier. Ce sont ces divergences dans le caractère qui ont provoqué entre eux certaines animosités. Luther criait contre les Calvinistes, et Calvin contre les Luthériens. Voici en quels termes Calvin parle de Luther dans une lettre adressée à Bullinger : "Je reconnais Luther pour un grand serviteur de Dieu ; mais il a de grands vices, comme il est doué de vertus éminentes : Lutherum ut insignem Dei servum agnosco ; qui tamen ut pollet eximmiis virtutibus, ita magnis vitiis laborat." (Epist. 25 nov. 1544.) Luther eut la gloire infâme d'avoir perverti l'Allemagne ; Calvin celle d'avoir perverti l'Angleterre et la France, sans parler de Genève ; et comme ses infirmités l'empêchaient de propager le feu qu'il avait allumé par sa parole, il travailla par sa plume à jeter dans toute l'Europe une foule de ses livres pestilentiels, au détriment de la foi. Enfin, Calvin mourut le 26 mai de l'an 1564, à l'âge de 55 ans non encore accomplis, tourmenté par de cruelles douleurs d'entrailles. Il est faux qu'il soit mort dans le plus grand calme, comme l'écrit Théodore de Bèze ; mais, comme l'atteste Bolsec, **il a fini sa vie en invoquant les démons, en blasphémant**, en lançant des malédictions contre sa propre vie, en maudissant ses études et ses écrits ; enfin, exhalant de ses plaies une puanteur insupportable, il alla occuper la place qu'il avait méritée : "Dæmones invocantem, dejerantem, vitæ suæ diras imprecantem, ac suis studiis et scriptis maledicentem ; denique ex suis ulceribus intolerabilem fælorem emittens in locum suum descendit." (Vita Calv. – Apud Gotti. Verit. relig. p. 2. De Victor, c. 8. § 3. n. 10). Il mourut détesté des habitants mêmes de Genève, qui,

*de son vivant, avaient coutume de dire qu'ils aimaient mieux être en enfer avec Bèze qu'au sommet des cieux avec Calvin : "Malle se apud inferos esse cum Beza, quam apud superos cum Calvino." » [5]*

Par ailleurs, il est intéressant de souligner ici que le brûlot blasphématoire dans lequel Calvin a écrit que Jésus a subi les peines de l'enfer fut publié en version française en 1541. Or, quelques années après la deuxième publication de cet ouvrage, Calvin va connaître un événement qui va bouleverser sa vie. Le 29 Mars 1549, sa femme, Idelette de Bure, décède des suites d'une grave maladie. Dans une lettre adressée à son ami Pierre Viret, Calvin écrira au sujet de la mort de sa compagne : *« J'ai été privé de la meilleure amie de ma vie, celle qui, si j'avais été ordonné, aurait volontiers partagé non seulement ma pauvreté mais également ma mort. »* [6] Notons tout de même qu'il est assez surprenant que Calvin ait perdu sa femme seulement sept ans après la publication de son livre. Peut-être était-ce un avertissement de la divine providence pour le mettre en garde contre son horrible blasphème ? Car, dans les faits, les propos scandaleux de Calvin n'avaient strictement rien à envier à ceux des scribes...

Marc 3 ; 22-30 : *« Et les scribes, qui étaient venus de Jérusalem, disaient : "Il est possédé par Béalzéboul, et c'est par le prince des démons qu'il chasse les démons." Mais Jésus les ayant appelés, leur disait : [...] "En vérité, je vous le dis, tous les péchés seront remis aux enfants des hommes, même les blasphèmes par lesquels ils auront blasphémé. Mais ; **celui qui aura blasphémé contre l'Esprit-Saint n'en aura jamais la rémission, mais il sera coupable d'un péché éternel.**"* Parce qu'ils disaient : *"II est possédé d'un esprit impur." »*

Saint Thomas d'Aquin commentera ce passage de l'Évangile de la manière suivante : *« Les Juifs avaient commencé par blasphémer contre le Fils de l'homme en le déclarant "glouton, buveur de vin et ami des publicains" (Matthieu 11 ; 19). Mais ensuite ils ont blasphémé contre le Saint-Esprit en attribuant au*



**prince des démons les œuvres qu'il accomplissait par la vertu de sa divinité** et par l'opération du Saint-Esprit. C'est pourquoi l'on dit qu'ils blasphémaient contre le Saint-Esprit. » [7]

Par conséquent, en osant écrire que Jésus-Christ « a enduré en son âme les tourments épouvantables, que les réprouvés doivent un jour ressentir », **Calvin a blasphémé contre le Saint-Esprit**, parce qu'il a attribué au Christ ce qui convenait en réalité au prince des démons, car nous savons que le « feu éternel [...] a été préparé pour le diable et ses anges » (Matthieu 25 ; 41).

En tout état de cause, s'il y a bien une chose qui est sûre, c'est que ce n'est pas Jésus-Christ qui a « enduré la mort dont Dieu punit les impies », mais plutôt Jean Calvin. Et malheureusement pour lui, son châtement ne fait que commencer...

Hébreux 10 ; 28-29 : « **Celui qui viole la loi de Moïse meurt sans aucune miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins ; combien donc pensez-vous que mérite de plus affreux châtement celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et fait outrage à l'Esprit de la grâce ?** »

---

[1] Épître aux Galates, Chapitre 6, versets 7 à 8.

[2] *Nouvelle traduction française de l'Institution chrétienne de Jean Calvin* (1697), Livre II, édité chez Jean Wessel imprimeur de la république, chapitre 16, § 10, p. 532-533

[3] Symbole des Apôtres : « Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ, son Fils unique Notre-Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli, **est descendu aux enfers** ; le troisième jour est ressuscité d'entre

*les morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts. »*

[4] *Considération sur la passion du Christ, Chapitre IV.*

[5] *Œuvres complètes de S. Alphonse de Liguori.* Éd. H. Casterman, (1867), Tome II, *Vérité de la foi. De la vraie Église contre les sectaires. Évidence de la foi catholique.* Partie III, Chapitre VI, § I, p. 100-104.

[6] . Parker, *John Calvin : A biography,* Okford, Lion Hudson plc, (2006), p. 129-130

[7] *Somme théologique, IIa IIae, Question 14, Article I, § 3*